

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-et-un, le deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-huit octobre deux mille vingt-et-un par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	12
Votants	15

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Romain LOOSLI, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT et Géraldine PICARD.

Procurations : Jonathan HURIEZ à Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE à Hervé MESSIN, Michel LEGENDRE à Marcel DOYEN.

Absents : Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON et Jean-Philippe WEISSE.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 57-2021 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du code d'administration communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Olivier MARIATTE ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2021.
Que la convocation du Conseil Municipal Avait été faite le 28 octobre 2021.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 08 novembre 2021.
Acte rendu exécutoire le 08 novembre 2021 après affichage
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-et-un, le deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-huit octobre deux mille vingt-et-un par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	12
Votants	15

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Romain LOOSLI, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT et Géraldine PICARD.

Procurations : Jonathan HURIEZ à Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE à Hervé MESSIN, Michel LEGENDRE à Marcel DOYEN.

Absents : Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON et Jean-Philippe WEISSE.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 58-2021 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Vu le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **30 septembre 2021**,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :
D'adopter le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du **30 septembre 2021**.

Pour : Unanimité

Contre : /

Abstention : /

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2021.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 28 octobre 2021.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 08 novembre 2021
Acte rendu exécutoire le 08 novembre 2021 après affichage
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-et-un, le deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-huit octobre deux mille vingt-et-un par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	12
Votants	15

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Élisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Romain LOOSLI, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT et Géraldine PICARD.

Procurations : Jonathan HURIEZ à Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE à Hervé MESSIN, Michel LEGENDRE à Marcel DOYEN.

Absents : Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON et Jean-Philippe WEISSE.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 59-2021 ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Vu le procès-verbal d'installation du conseil Municipal du 26 mai 2020 ;
Vu la démission de M. DE GRAËVE de son poste de 3^{ème} adjoint au maire accepté par Monsieur le préfet de la Moselle en date du 18 octobre 2021

Le Maire, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	15
A déduire : bulletins blancs ou nuls	01
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	14
Majorité absolue	08

Madame BANNIER a obtenu 14 voix.

Mme BANNIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} adjointe et a été immédiatement installée.

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2021.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 28 octobre 2021.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 08 novembre 2021
Acte rendu exécutoire le 08 novembre 2021 après affichage
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

Extrait du procès-verbal des délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY

L'an deux mille vingt-et-un, le deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-huit octobre deux mille vingt-et-un par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	12
Votants	15

Etaients présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Romain LOOSLI, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT et Géraldine PICARD.

Procurations : Jonathan HURIEZ à Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE à Hervé MESSIN, Michel LEGENDRE à Marcel DOYEN.

Absents : Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON et Jean-Philippe WEISSE.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 60-2021 INDEMNITES DU 3^{ème} ADJOINT

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'élection du 3^{ème} adjoint, il convient de fixer le montant de l'indemnité de celui-ci. Il propose de rester sur les mêmes bases que précédemment, soit 6% brut de l'indemnité 1027.

Etant entendu que les indemnités sont aussi fonction des délégations aux adjoints (prises par arrêté).

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal du 26 mai 2020,

Vu la délibération n°08/2020 du 26 mai 2020 fixant le montant des indemnités des élus,

Vu l'élection de Mme Elisabeth BANNIER au poste de 3^{ème} adjoint ce jour,

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer :

Une indemnité brute de 6% de l'indice 1027 soit 233.36 € à Madame la 3^o Adjointe.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : 01

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2021.

Que la convocation du Conseil Municipal Avait été faite le 28 octobre 2021.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 08 novembre 2021.
Acte rendu exécutoire le 08 novembre 2021 après affichage
Le Maire, Hervé MESSIN



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE METZ-CAMPAGNE
CANTON DU PAYS MESSIN



COMMUNE DE COLLIGNY-MAIZERY

**Extrait du procès-verbal des délibérations
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COLLIGNY-MAIZERY**

L'an deux mille vingt-et-un, le deux novembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de COLLIGNY-MAIZERY proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du quinze mars deux mille vingt, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le vingt-huit octobre deux mille vingt-et-un par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de	
Conseillers en exercice	19
Présents	12
Votants	15

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Laurence ARTZER-MANGIN, Elisabeth BANNIER, Marcel DOYEN, Anaïs GREFF, Béatrice JASKULSKI, Xavier LACOURT, Romain LOOSLI, Fabienne MALCHRYZKI, Olivier MARIATTE, Hervé MESSIN, Cyrille MONFORT et Géraldine PICARD.

Procurations : Jonathan HURIEZ à Xavier LACOURT, Gisèle LAMARCHE à Hervé MESSIN, Michel LEGENDRE à Marcel DOYEN.

Absents : Matthieu COLLIN, Loïc DE GRAËVE, Denis GUYON et Jean-Philippe WEISSE.

**OBJET DE LA DELIBERATION N° 61-2021
ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA CONFECTION DES CHAPES POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'attribuer le marché pour la fourniture et la mise en œuvre des chapes pour les logements communaux.

Deux sociétés ont répondu à l'appel d'offre :

- ✓ AGE bâtiment pour un montant de 7590.00 € hors taxe ;
- ✓ ACTI BAT SAS pour un montant de 5280.00 € hors taxe ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer le marché au mieux disant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer le marché pour la fourniture et la mise en œuvre des chapes pour les logements communaux à la société ACTI BAT SAS pour un montant de 5280.00 € hors taxe et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 08 novembre 2021.
Que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 28 octobre 2021.

Pour copie certifiée conforme à l'original
à Colligny-Maizery le 08 novembre 2021.
Acte rendu exécutoire le 08 novembre 2021 après affichage
Le Maire, Hervé MESSIN

